

COMPTE RENDU

Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois

Réunion du Mercredi 31 mars 2004 à 19h30

Etaient présents :

M. RICHARD Bernard de BASSEVELLE - M. VALLEE Marc (suppléant) de BUSSIERES - Mme BELDENT Jeannine, M. BAR Jacques de CHAMIGNY - Mme LACOMBE Anne-Marie, M. SUSINI Jean-Paul de CHANGIS SUR MARNE - M. CHATENOUD Gilbert, M. TARTAR Gérard de CITRY - MM. GOULLIEUX Pierre, DELAERE Hubert, LA GRECA Michel de JOUARRE - Mme RICHARD Marie, MM BIMBI Eric. MUNNIER Claude, Mme ABELOOS Edith, M. MORET Jean-Claude, Mme BIMBI Françoise (suppléante), Mme BUSCH Geneviève, MM. VILLEDIEU André, VILLERS Frédéric, Mme GUILLONNEAU Françoise (suppléante), M. CELERIER Daniel, Mmes PONS Marie-Claire, PARIS Martine de LA FERTE SOUS JOUARRE - MM. FORTIER Patrick, BARRAULT Christian de LUZANCY - M. DELAITRE Michel de MERY SUR MARNE - MM. ROMANOW Patrick, PARISON François de REUIL EN BRIE - M. PERLICAN Claude, Mme ROBCIS Josselyne de SAACY SUR MARNE - M. GEIST Gérard de SAINTE AULDE - MM. SPECQUE Claude, HINCELIN Hubert, BOISDRON Patrick de ST JEAN LES DEUX JUMEAUX - MM. RIGAULT Pierre, LEFEVRE Jean-Jacques de SAMMERON - M. ARNOULT Robert de SEPT SORTS - M. FOURMY Philippe de SIGNY SIGNETS - MM. PRISE Guy, OFFROY Marcel de USSY SUR MARNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

Mme DUPONT Nathalie par Mme BELDENT Jeannine
M. BOSDURE Dominique par M. LA GRECA Michel
M. LAROCHE Olivier par M. GOULLIEUX Pierre
M. DRAPIER Alain par M. DELAERE Hubert
M. DE CUYPERE Michel par M. RIGAULT Pierre
M. BOURGUIGNON Christian par Mme ROBCIS Josselyne

Délégués non excusés :

M. YACOB Olivier de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. FAYOLLE Serge de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. FURNARI Francesco de NANTEUIL SUR MARNE

Secrétaire de séance :

M. RIGAULT Pierre

Madame BELDENT ouvre la séance et présente ses félicitations à Madame RICHARD et Monsieur RIGAULT pour leur élection, respectivement au Conseil Régional et au Conseil Général ; elle souhaite également la bienvenue à Monsieur CHATENOU, élu récemment Maire de Citry et nouveau délégué de la Communauté de Communes.

SERVICES GENERAUX

◆ CONTRAT DE TERRITOIRE :

Puis Madame BELDENT donne la parole à Monsieur DANIEL-LACOMBE, architecte programmiste qui a travaillé sur les projets du Centre Social Intercommunal et de la Communauté de Communes ; auparavant, elle précise que des réserves ont été émises par les délégués de La Ferté sous Jouarre, sur les scénarios proposés; ils les verraient selon des perspectives différentes, sur lesquels le Conseil pourrait discuter et décider, en ne perdant jamais de vue les contraintes financières.

Monsieur DANIEL-LACOMBE rappelle d'abord que la programmation a mis l'accent sur la concertation en distinguant d'une part les réunions du Comité de pilotage, chargé des arbitrages, d'autre part celles avec les usagers et les utilisateurs de la Communauté de Communes et du Centre Social agréé.

Cette distinction des réunions fondamentale a permis à chacun de s'exprimer librement, tout en renouvelant trois fois l'aller-retour entre elles, ce qui est très conséquent.

Monsieur DANIEL LACOMBE rappelle que la Communauté de Communes occupe actuellement 400 m² environ et que ses besoins à terme sont de 635 m² environ, que le Centre Social agréé occupe 327 m² et que ses besoins sont de 459 m².

Plusieurs scénarii ont été envisagés ; que chacun reste dans ses locaux ; que les deux structures cohabitent dans le même bâtiment ; que chacune soit déplacée dans les locaux de l'autre.

L'hébergement des deux structures dans le même bâtiment a été très vite écarté, à l'unanimité, faute de place, mais aussi en raison de la nature trop distincte de leurs missions.

Le maintien des structures dans leurs locaux actuels est difficile :

- La Communauté de Communes ne peut s'étendre compte tenu de l'exiguïté du terrain.
- Le Centre Social agréé n'a pas de besoins de locaux si importants. La Fédération des Centres Sociaux partage cet avis ; le coût des charges de fonctionnement est aussi très clairement mis en avant.

Pour Monsieur DANIEL-LACOMBE, la configuration des lieux est déterminante : un bâtiment de plein pied très recherché pour les centres sociaux, (comme pour les écoles d'ailleurs), un

bâtiment à étages adapté à une administration. De même la situation géographique : un bâtiment près de la piscine, des collèges et d'un centre commercial et un rapport à la ville que ne possède pas l'autre bâtiment (avis très favorable du Conseil Général).

Le groupe de pilotage a donc tranché très rapidement pour le transfert des deux structures.

* * *

Le transfert du Centre Social dans les locaux de la Communauté de Communes ne supporterait qu'une adaptation des bâtiments - notamment en termes de « Haute Qualité Environnementale » (H.Q.E.) telle que la Région la préconise - et une faible extension, donc des coûts réduits d'investissement. L'usage de la grande salle est déterminant car c'est la base d'un Centre Social que de disposer d'un tel lieu pour les associations, et leurs montages de projets.

Cette salle est par ailleurs peu utilisée par la Communauté de Communes et ne présente en l'état aucun caractère convivial.

La conclusion est simple et pragmatique.

A contrario, les locaux de l'ancien centre EDF favorisent l'installation d'une Communauté de Communes, telle que Monsieur DANIEL-LACOMBE en a l'expérience : services administratifs à l'étage, services ouverts au public au rez de chaussée, caractère évolutif de la structure qu'il faut absolument anticiper. Mise en valeur du rapport de la structure à la rue par une extension modeste de 140 m² mais déterminante.

La construction neuve à cet emplacement permettrait en effet d'insérer la structure dans la ville tout en réduisant les coûts, tant il est vrai que des travaux sur l'existant sont toujours beaucoup plus importants. Cette salle présente en outre l'avantage de pouvoir être adaptée à usage plus polyvalent et plus dense que la salle actuelle de la Communauté de Communes.

La conclusion advint si naturellement parce que les locaux de la Communauté de Communes actuel ont la configuration et la situation géographique d'un centre social, et ceux de l'ancien centre EDF tous les aspects d'un bâtiment administratif, éventuellement partagé avec d'autres utilisateurs (salle mais aussi locaux d'extension), tel que cela fut mis en exergue par la Fédération des Centres Sociaux.

* * *

Madame RICHARD remercie Monsieur DANIEL-LACOMBE pour son exposé très intéressant et approfondi.

Elle estime toutefois le coût des travaux élevé pour une Communauté de Communes aux faibles moyens.

Elle précise que le projet de Contrat de Territoire repose sur une étude préalable acceptée par tous et reposant sur un pôle social important ; les locaux de la Communauté de Communes n'y sont pas indiqués même s'ils sont très inconfortables en l'état.

Madame RICHARD aurait souhaité que cette programmation soit accompagnée d'une réflexion sur les besoins sociaux élargies du Territoire : Croix Rouge (centre de secours infirmiers), Secours Populaire, Secours Catholique, U.A.S., Mission Locale. Il faut approfondir les besoins de ces partenaires.

La Communauté de Communes peut être étendue sur le terrain qu'elle occupe actuellement Monsieur MUNNIER confirme ce point.

Madame ABELOOS fait remarquer que la programmation a été menée, très rapidement (trois mois). Elle souhaiterait que la réflexion soit élargie à d'autres partenaires et au public, à leurs besoins de locaux, ainsi qu'au public tout en reconnaissant l'utilité d'une salle pour l'animation.

Monsieur BIMBI souhaiterait pour sa part un lien avec la réflexion sur l'école de musique intercommunale.

Madame BELDENT tient à rappeler que le délai de la programmation était lié aux préconisations très précises de la Région Ile de France, comme chacun le savait. Elle prend acte de ces observations et de cette demande de réflexion complémentaire.

Monsieur FOURMY s'interroge sur le fait de savoir pourquoi les vice-présidents ne faisaient pas partie du Comité de pilotage, conduisant à un déséquilibre politique.

Madame BELDENT répond que le comité de pilotage, tout comme la commission des sports, avaient pour mission de travailler sur le projet de Contrat de Territoire, mais c'est le conseil qui décide ; il n'appartient pas à la Présidente de décider si les vice-présidents veulent travailler sur tel projet, ce type de réflexion étant, par nature, ouvert à tous.

Monsieur DELAITRE estime le projet bon mais coûteux ; il rappelle que la Communauté de Communes devra augmenter les impôts même hors Contrat C.L.A.I.R. et de Territoire.

Madame BELDENT insiste à cet égard sur le fait que toute réflexion prochaine devra aussi porter sur les coûts de fonctionnement.

Madame RICHARD confirme que le délai était préconisé par les services de la Région Ile de France, mais souhaite que l'on prenne le temps d'une réflexion complémentaires. Monsieur GOULLIEUX avait aussi évoqué l'urgence du projet de la piscine.

Monsieur DANIEL-LACOMBE fait remarquer que le comité de pilotage était un groupe très large, qui a travaillé rapidement malgré des absences. Ces déménagements respectifs permettraient en tout état de cause, et ont visé, à réduire les coûts. Les travaux qui figurent dans le dossier pour l'aménagement des locaux sont demandés par la Région Ile de France en vertu de la démarche H.Q.E. et sont des dépenses de gestion qu'il faudra faire de toute façon, car chacun sait que les dépenses de fonctionnement et donc la nécessité de réduire leurs coûts, pèse bien plus lourd dans les budgets que les dépenses d'investissement. Il n'y a subvention que s'il y a progrès. Les projets de vie ont été mis en avant et ont fait de réels progrès à travers cette programmation et, avec eux, le rapport entre espace et coûts de fonctionnement a été essentiel.

Madame BUSCH fait observer que les horaires du groupe de pilotage étaient difficiles pour elle et expliquent certaines absences. Madame BELDENT précise que ce comité de pilotage est également composé de représentants des institutions, et qu'il faut essayer de satisfaire au mieux les contraintes de chacun.

Monsieur RIGAULT fait les trois remarques suivantes : le dossier n'a pas été suffisamment évoqué en bureau, le siège de la Communauté de Communes n'est pas traité dans l'étude préalable, le coût d'aménagement des bâtiments est trop élevé.

Pour, Monsieur SPECQUE, la Région Ile de France n'a jamais poussé à présenter rapidement un dossier. Madame RICHARD lui précise que les services de la Région ont justement fait observer que la commission permanente ne se réunirait sans doute pas avant un certain temps (juillet, voire septembre 2004), et qu'une assemblée nouvelle pouvait aussi changer ses règles en matière de subventions, ce qui justifiait le souci de présenter un contrat de Territoire dans les meilleurs délais, Madame BELDENT ajoute que le Conseil avait connaissance de cette démarche.

Monsieur GEIST se dit très gêné de ce débat qui semble remettre en cause la politique de la Communauté de Communes vis-à-vis du Contrat de Territoire et du Contrat C.L.A.I.R., déjà signé. C'est une question de crédibilité. Il sera donc procédé à une concertation élargie, avec des questionnements précis.

Madame BELDENT précise que la structure sociale retenue devant être gérée par la Communauté de Communes, il conviendra de réfléchir sur les coûts de fonctionnement et d'associer Monsieur DANIEL-LACOMBE à la suite de cette démarche ; Madame BELDENT fait état également de la lettre récente d'EDF, qui souhaite conserver un local dans son ancien siège.

* * *

Puis, le Conseil aborde la question des équipements sportifs.

Monsieur GOULLIEUX rappelle les deux grands axes retenus : la restructuration de la piscine intercommunale et le développement des installations sportives sur le Territoire.

Le projet de la piscine repose sur un constat : le bâtiment doit être sécurisé, restructuré et requalifié : galeries techniques, bâtiments d'extension et accueil. C'est tout à fait indispensable.

Quant au projet de couverture du bassin extérieur, il répond au souci de faire fonctionner l'équipement toute l'année pour favoriser l'accueil des usagers.

Il ne faut pas attendre, et les problèmes de toiture actuels l'attestent suffisamment.

Monsieur MORET confirme qu'il faut engager ces travaux, de même que Monsieur BOISDRON.

Monsieur GOULLIEUX ajoute que le travail de la commission repose sur un diagnostic établi par le Conseil Général sur le développement des pratiques sportives et l'épanouissement des jeunes. Monsieur GOULLIEUX est persuadé que le sport est déterminant pour l'insertion dans la vie sociale.

Ce diagnostic souligne le manque d'équipements couverts et la nécessité d'un gymnase supplémentaire, conçu aussi pour les compétitions, et d'une salle spécialisée dans un autre lieu. Plusieurs communes sont candidates, et il existe aussi le projet du lycée.

Madame LACOMBE fait état d'une étude réalisée par la commune de Changis sur un projet de gymnase, à laquelle il n'a pas été fait allusion. Elle souhaite que cette demande soit prise en considération.

Madame BELDENT en prend acte, mais rappelle que le critère de l'intérêt communautaire devra être satisfait et la maîtrise du foncier prise en compte.

Madame RICHARD précise que le gymnase accompagnant le lycée sera financé à 60 % par la Région en application d'une politique sectorielle, donc indépendamment des contrats de Territoire. Mais son existence future doit bien sûr être prise en compte dans le débat puisqu'il s'agit d'un projet à moyen terme (trois ans) ; Monsieur RIGAULT ajoute que le Conseil Général participe également à ce type d'équipement (environ 20 % avec un plafonnement).

Pour Madame RICHARD le projet actuel du Contrat de Territoire prévu à La Ferté sous Jouarre, n'est donc pas compatible avec le futur lycée.

Monsieur GOULLIEUX confirme que le foncier est maîtrisé à Jouarre pour un gymnase. Monsieur PERLICAN de même à Saâcy sur Marne pour une salle spécialisée ; Madame LACOMBE confirme pour sa part que la commune de Changis dispose d'une promesse de vente.

Monsieur GOULLIEUX rappelle que les équipements sportifs sont concentrés à la Ferté sous Jouarre et qu'il faut donc les répartir.

Messieurs SPECQUE puis BIMBI soulignent que Jouarre est proche de La Ferté, et qu'il faut davantage favoriser l'est et l'ouest du territoire.

Monsieur PERLICAN informe que les communes de l'est s'étaient réunies à ce sujet, car cette partie du territoire possède entre 130 et 140 pratiquants du judo qui s'entraînent dans des conditions difficiles. Monsieur GOULLIEUX fait aussi référence à l'équipe de Hand Ball de Jouarre qui a besoin d'un gymnase.

Monsieur SPECQUE cite les 400 licenciés de l'ouest du territoire.

Monsieur MORET rappelle pour sa part, que les résultats d'une association sportive sont variables et que ce sujet n'est donc pas un critère unique.

Madame BELDENT rappelle que les finances de la Communauté de Communes ne doivent pas être perdues de vue, notamment les ressources permanentes. L'annonce le 30 mars 2004 d'une baisse substantielle de la Dotation Globale de Fonctionnement vient encore, s'il en était

besoin, le rappeler. Monsieur RIGAULT rappelle pour sa part la nécessité d'une création de richesses sur le canton.

La commission des sports, élargie, est invitée à mener une réflexion sur ces différents points.

La commission des affaires sociales également, qui se réunira le 6 mai 2004 à 19h30.

* * *

Puis, il est passé à l'ordre du jour suivant :

◆ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 FEVRIER 2004**

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
APPROUVE A L'UNANIMITE**

* * *

◆ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 03 MARS 2004**

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
APPROUVE A L'UNANIMITE**

* * *

◆ **VALORISATION AGRICOLE DES BOUES D'EPURATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

A ce jour, le plan d'épandage est finalisé et doit faire l'objet d'une demande de déclaration préfectorale.

Afin de compléter le dossier préalablement à l'envoi en Préfecture, il est nécessaire d'actualiser les conventions pour la valorisation agricole des boues d'épuration signées en 2000 avec les agriculteurs ayant accepté de recevoir les boues et l'exploitant des stations d'épuration.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE**

d'autoriser la Présidente à signer les avenants aux conventions de valorisation agricole des boues d'épuration avec les agriculteurs concernés et l'exploitant des stations d'épuration,

d'autoriser la Présidente à déposer le dossier de déclaration du plan d'épandage à la Préfecture de Seine et Marne,

Monsieur DELAITRE précise que certains propriétaires agricoles mentionnés dans les conventions annexées ont changé.

◆ REHABILITATION RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES AVENUE DE REBAIS (2^{ème} TRANCHE) ET BOULEVARD PASTEUR COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Préalablement aux travaux qualitatifs de voirie programmés avenue de Rebais et Boulevard Pasteur par la commune de LA FERTE SOUS JOUARRE, la Communauté de Communes a fait procéder à un diagnostic de son réseau d'assainissement eaux usées.

Les conclusions de l'inspection télévisée font apparaître que le réseau en amiante ciment est partiellement en mauvais état (emboîtements insuffisants, casses circulaires, contre-prentes, etc ...).

Par conséquent, il serait souhaitable de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement en coordination avec les travaux de voirie de la commune.

La « Commission Environnement » a émis un avis favorable sur ce projet en date du 22/11/2004.

Cette opération sera inscrite au budget 2004 pour un montant de 170 000 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT

DESCRIPTION DES DEPENSES	MONTANT H.T. En Euros	MONTANT T.T.C. En Euros
Maîtrise d'oeuvre	12 102,75	14 474,89
Travaux		
<input type="checkbox"/> Avenue de Rebais (2 ^{ème} tranche)	118 505,00	141 731,98
<input type="checkbox"/> Boulevard Pasteur	31 495,00	37 668,02
Divers (annonces, coordonnateur, essais, etc ...)	4 100,25	4 903,90
TOTAL	166 203 €	198 778,79 €

Cette opération peut bénéficier des subventions maximums suivantes :

<input type="checkbox"/> Agence de l'Eau Seine Normandie 40 % montant H.T.	66 481,20 €
<input type="checkbox"/> Département 10 % montant H.T.	16 620,30 €
<input type="checkbox"/> Région ou F.N.D.A.E. 10 % montant H.T.	16 620,30 €

TOTAL SUBVENTIONS MAXIMUMS (sous réserve de l'obtention de dérogations pour commencement anticipé des travaux)	99 721,80 €
--	--------------------

EMPRUNT AGENCE DE L'EAU 20 % à taux 0 %	33 240,60 €
EMPRUNT COMPLEMENTAIRE ET (ou) AUTOFINANCEMENT MINIMUM	33 240,60 €
PREFINANCEMENT DE LA T.V.A.	32 575,79 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE, et**

- approuve** le programme de l'opération correspondant à un ensemble de travaux caractérisé par une unité fonctionnelle et technique,
- approuve** les études d'avant projet,
- adopte** le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
- autorise** la Présidente à solliciter les subventions maximums auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département de Seine et Marne et la Région Ile de France ou l'Etat,
- autorise** la Présidente à la réalisation des emprunts, à la signature des contrats de prêts à passer avec les établissements prêteurs et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont rattachées,
- autorise** la Présidente à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics
- donne** mission et pouvoir à Madame la Présidente pour signer le(s) marché(s) de travaux avec l'entreprise ou les entreprises retenues(s) pour un montant maximum de 150 000 € H.T., ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et tout avenant ou toute décision de poursuivre n'engageant pas de dépense supplémentaire,
- s'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification des aides attribuées ou des dérogations pour commencement anticipé des travaux.

En marge de ce point, Monsieur SPECQUE rappelle l'importance du projet de la Station de Changis.

Monsieur BOISDRON estime qu'il faudrait changer de projet si celui-ci ne peut être traité dans de bonnes conditions.

Madame LACOMBE indique que le terrain est en zone inondable.

Madame ROBCIS demande ce qu'il en est du projet d'assainissement du Hameau de Montménard et regrette de ne pas être tenue informé de la suite qui lui est réservée.

Madame BELDENT rappelle que les projets sont présentés par la commission Environnement puis votés en Conseil au titre du budget.

A la suite de remarques de Messieurs FOURMY et GEIST, qui confirment l'engorgement du budget de l'assainissement, Monsieur RICHARD indique que l'échéancier des travaux d'assainissement devra être revu par la commission Environnement pour ne pas faire de vaines promesses.

◆ **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame BELDENT informe d'une réunion prochaine avec le capitaine LASSERRE au sujet de la sécurité mais souligne les difficultés juridiques actuelles liées au fait que les textes prévoient une répartition des compétences difficile à mettre en œuvre entre compétences de sécurité et compétences de prévention de la délinquance. Ce point devra être étudié avec précision.

Madame RICHARD remet deux documents aux délégués sur le projet de lycée, dont un rectificatif à un article paru récemment dans le journal « La Marne ».

* * *

Madame BELDENT clôt la séance.

* * *

La Présidente,

J. BELDENT